



Secteur privé : des relations de particulier à particulier

Dans le secteur privé 95 % des logements appartiennent à des particuliers. Cette prépondérance des particuliers n'est pas propre à La Réunion ; les résultats aux Antilles-Guyane sont identiques. En France métropolitaine, on relève une plus grande part du parc n'appartenant pas à des particuliers : 11 % des logements locatifs privés sont propriété de collectivités locales, sociétés d'assurance et autres organismes.

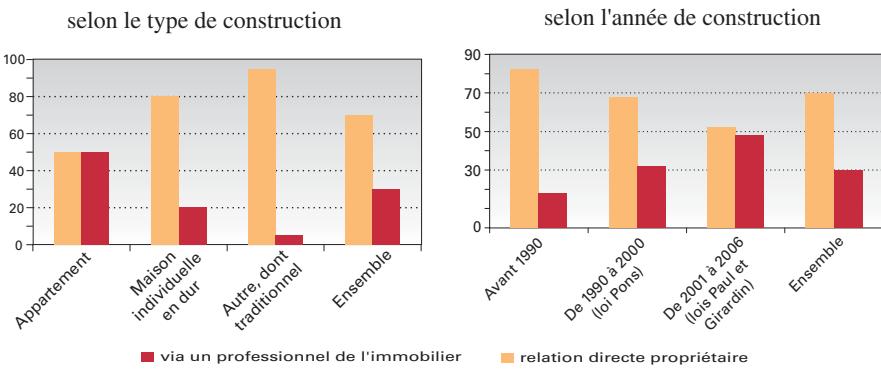
Les professionnels de l'immobilier (agents immobiliers, administrateurs de biens, notaires...) et les associations interviennent peu comme administrateurs de biens. La majorité des propriétaires se chargent eux-mêmes de la relation avec leur locataire en matière de paiement des loyers. Ils sont 71 % à La Réunion, 86 % dans les DFA et 66 % en France métropolitaine.

Les contrastes sont importants selon le type de construction. En effet, 50 % des propriétaires d'appartements passent par un professionnel de l'immobilier pour gérer la location de leur logement. Ils sont moins de 20 % à le faire lorsqu'ils sont propriétaires d'une maison individuelle.

On constate également un comportement différent des propriétaires selon l'année de construction du logement. Ainsi, les investisseurs récents, des particuliers concernés par les dispositifs de défiscalisation, ont plus facilement recours à des intermédiaires dans leur relation avec les locataires. Cette évolution est sans doute due à l'éloignement géographique des investisseurs. ■

Bruno LORIGNY
assistant d'études
direction régionale de l'Insee

Relation propriétaire-locataire pour le paiement des loyers



Source : Insee, enquête Logement 2006.